

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~

**COMMUNE DE NIEDERNAI**

~~~~~

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 OCTOBRE 2020

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Huguette DOUNIAU, Grégoire FUCHS, Concetta BLONDIN, Sylvain GYSS, Patricia DIETSCH, Gabin KRIEGER, Florie-Anne STOCKER, Maurice FRITZ, Jeanine SCHMITT, Astride LANG.

Etait absent excusé : Christophe SCHIFFNER

Procurations : Mélissa DA SILVA a donné procuration à Florie-Anne STOCKER,
Christian HEMMERLE a donné procuration à Jeanine SCHMITT

Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : Maurice FRITZ

Avant de démarrer, Madame le Maire propose

1. d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :
 - Les gravières HELMBACHER
 - L'achat du bâtiment du Crédit Mutuel à Niedernai.
2. Et de supprimer
 - le point 4, le RIFSEEP, de l'ordre du jour, n'ayant pas eu le retour de la délibération de la commission du Centre de Gestion. Le point sera donc remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal
 - le point 6 concernant les dépenses supérieures à 500 €

Et de modifier 2 points figurant au procès-verbal du 2 octobre 2020, à savoir :

- Indemnités Marie & Adjointes : modification de la phrase « *Madame le Maire rappelle qu'en janvier 2020, une augmentation de 20% des salaires du Maire et des Adjointes a été actée et que celle-ci dépassait les 100%.* »
- Association Foncière : modification de la phrase : « *Elle confirme avoir consulté les juristes de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER pour en déduire que la composition du bureau n'est pas conforme à la réglementation en vigueur* »

65. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2020

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal :

- **POUR** : 10 + Mélissa DA SILVA (procuration à Florie-Anne STOCKER)
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTIONS** : 2 (Jeanine SCHMITT, Astride LANG) + Christian HEMMERLE (procuration à Jeanine SCHMITT)

66. REGLEMENT INTERIEUR

Pour rappel, dans un délai de six mois suivant l'installation, le conseil municipal des communes de 1.000 habitants et plus doit établir son règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi.

Après avoir remis un exemplaire aux conseillers présents, Madame le Maire propose de découvrir les points clés de ce tout nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal, vu qu'il n'existait pas de version antérieure.

Après lecture, Madame le Maire soumet au vote l'approbation du Règlement :

- **POUR** : 14
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0

67. GRAVIERES HELMBACHER

Madame le Maire et les adjoints ont rencontré Messieurs HELMBACHER, père et fils, en septembre dernier pour échanger sur le projet d'extension des gravières situées sur le ban de Niedernai – surface 250 ha.

Le document présenté par M. HELMBACHER a permis de détailler point par point les différentes phases du projet, et plus particulièrement l'aménagement du site après exploitation (dans environ 30 ans).

Ce projet avait déjà été présenté en 2016 à l'ancienne municipalité qui n'avait pas souhaité donner suite.

Réponse de Jeanine SCHMITT :

- « Ce n'était pas une urgence »
- « Beaucoup de choses ont changé depuis (écologie, environnement) »
- « La grande question était l'avenir de ces gravières sur le plan de la sécurité. Certaines communes ont aujourd'hui des soucis. »

Face à ces inquiétudes, Madame le Maire propose la création d'un groupe de travail pour répertorier tous les points, sujets à réflexion, pour ouvrir à nouveau le débat.

Réponse de Jeanine SCHMITT :

- « On n'est pas là dans la négation. »
- « Il faut que certaines personnes se rendent bien compte »
- « On n'a pas fermé la porte »
- « Je pense que nous sommes là pour défendre les intérêts financiers de la commune »
- « On n'a jamais été contre »
- « Il ne faut pas aller dans le vague »
- « On n'a pas abandonné »
- « Pour beaucoup de points, on est dans le flou »
- « Vous faites table rase de tout ce que nous avons fait »
- « La somme que nous aurions reçue à l'époque était largement inférieure à celle de Valff. »

Madame le Maire rappelle l'importance de créer un groupe de travail. A la question « qui serait prêt à y adhérer », 6 conseillers répondent favorablement :

- Valérie RUSCHER
- Dominique JOLLY
- Grégoire FUCHS
- Sylvain GYSS
- Gabin KRIEGER
- Maurice FRITZ

Malgré l'invitation de Maurice FRITZ et Gabin KRIEGER, aucun conseiller de l'équipe minoritaire n'est prêt à rejoindre le groupe de travail. Afin de clôturer le sujet, Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer dans un 1^{er} temps une réunion commune avec M. HELMBACHER à la rentrée 2021 et d'y convier tous les conseillers municipaux pour ouvrir les débats et ainsi répondre à toutes les questions.

L'ensemble des conseillers émettent un avis favorable à la constitution du groupe de travail et à la tenue d'une réunion début 2021.

68. ACHAT DU BATIMENT DU CREDIT MUTUEL

Madame le Maire a rencontré Christian SOSSLER, président de la CCM des Landsberg, et Jean-Marc LUDWIG, son directeur, pour une visite des lieux.

Les dirigeants du Crédit Mutuel ont proposé de nous céder le bâtiment, avant d'envisager une vente au public.

Le bâtiment cadastré section 3 sur la parcelle N°202, d'une superficie totale de 3 ares 35, composé d'un 1^{er} étage de 10m², comprenant une salle de réunion avec un grand nombre de placards et d'un WC, et d'un rez-de-chaussée de 57 m², comprenant 2 bureaux, une kitchenette et un W.C.

Le rez-de-chaussée de plain-pied s'avère intéressant pour des réunions/réceptions et petite activité associative et culturelle, ce qui nous permettra d'accueillir plus facilement les personnes à mobilité réduite. La future salle sera d'autant plus indispensable, vu que nous avons cédé la salle des Doves au périscolaire. Ce sera une solution de repli, en attendant l'aménagement de l'ancien « frigo » et la construction de la future salle à l'école élémentaire.

L'agence immobilière AFEDIM, après expertise, nous a fait une proposition d'achat à 132.500 €, net vendeur. Une contre-expertise a été demandée à ECKERT IMMOBILIER qui a évalué le bâtiment entre 142.000 € et 150.000 €.

Après visite, Madame le Maire prévoit les travaux suivants :

- Suppression des cloisons et aménagement du rez-de-chaussée
- Isolation des fenêtres au 1^{er} étage.

Avec une possibilité de revente au cas où.

Madame le Maire soumet au vote l'acquisition du bâtiment :

- **POUR** : 10 + Mélissa DA SILVA (procuration à Florie-Anne STOCKER)
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTIONS** : 2 (Jeanine SCHMITT, Astride LANG) + Christian HEMMERLE (procuration à Jeanine SCHMITT)

69. PERSONNEL COMMUNAL

Suite au départ de Jean-Philippe THOMAS, Madame le Maire a demandé une ouverture de poste d'agent administratif territorial au Centre de Gestion.

Résultats : une dizaine de lettres de candidatures. Après avoir réalisé 5 entretiens de recrutement, nous avons finalement retenu la candidature de Sabrina ROCK, 25 ans, habitant à Obernai. Madame ROCK a un parcours intéressant ayant occupé des emplois tels qu'assistante, manager, professeur des écoles stagiaires, assistante administrative et enfin secrétaire dans un EHPAD.

Son contrat de 35h prend effet le 02/11/2020 pour une durée de 4 mois dans un premier temps. Sa mission concernera essentiellement l'accueil, la tenue de l'état civil, la gestion administrative et le secrétariat.

Question de Jeanine SCHMITT : « Pourquoi avoir 2 postes pleins à 35h ? »

Madame le Maire répond que, vu la charge de travail actuelle et à venir, cela s'avère nécessaire. Cela permettra également de suivre plus régulièrement des formations, d'acquérir de nouvelles compétences et de mieux gérer la prise des congés.

Elle soumet au vote l'approbation de cette embauche :

- **POUR** : 10 + Mélissa DA SILVA (procuration à Florie-Anne STOCKER)
- **CONTRE** : 1 (Jeanine SCHMITT) + Christian HEMMERLE (procuration à Jeanine SCHMITT)
- **ABSTENTION** : 1 (Astride LANG)

Madame le Maire informe les conseillers de l'obtention par Julien JACQUOT de l'habilitation d'électricité – niveau 1, formation qu'il a suivie les 12 et 13 octobre dernier à Obernai.

70. MEMBRE DE L'ASSOCIATION FONCIERE

La validation des membres ayant été mise en cause par Jeanine SCHMITT, et après vérification, il s'est avéré que le remplacement de Patricia DIETSCH était justifié. Deux candidats se sont proposés, à savoir Jeanine SCHMITT et Maurice FRITZ.

Madame le Maire soumet au vote la nomination d'un de ces deux candidats :

→ Jeanine SCHMITT

- **POUR** : 2 (Jeanine SCHMITT, Astride LANG) + Christian HEMMERLE (procuration à Jeanine SCHMITT)
- **CONTRE** : 9
- **ABSTENTIONS** : 1 (Florie-Anne STOCKER) + Mélissa DA SILVA (procuration à Florie-Anne STOCKER)

→ Maurice FRITZ

- **POUR** : 10
- **CONTRE** : 2 (Jeanine SCHMITT, Astride LANG) + Christian HEMMERLE (procuration à Jeanine SCHMITT)
- **ABSTENTION** : 1 (Maurice FRITZ)

Maurice FRITZ est élu comme membre suppléant au sein de l'Association Foncière.

71. DROIT DE PREEMPTION

DIA Me WALTER – LUTZ Gérald / Thierry WOLFF

Le conseil municipal renonce au droit de préemption pour la propriété suivante :

- Section 2 n° parcelle 348/42 au lieudit Village d'une superficie de 1,23 ares
- Pour une somme de 10.000 €uros + frais de notaire

- **POUR** : les 12 conseillers présents + Mélissa DA SILVA (procuration à Florie-Anne STOCKER) + Christian HEMMERLE (procuration à Jeanine SCHMITT)
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0

72. DIVERS

- Madame le Maire donne lecture de l'Arrêté Préfectoral portant sur l'enregistrement de l'installation de méthanisation de déchets non dangereux par la société BIOMETHANE du Piémont SAS sur le ban de la commune de ZELLWILLER. (Arrêté joint au PV)
- Madame le Maire a eu le plaisir d'accueillir Charlotte THELLIER, qui souhaite s'installer comme médecin généraliste à NIEDERNAI et ouvrir son cabinet à compter du 4 novembre 2020. Les consultations seront dans un 1^{er} temps sur RDV avec une permanence téléphonique de 8h30 à 18h30. Le cabinet sera fermé mardi après-midi, mercredi matin et samedi pair.
- L'adjoint au Maire, Grégoire FUCHS, informe les conseillers de la visite périodique du SDIS dans le cadre de la sécurité. La présence d'un 2^{ème} défibrillateur est nécessaire, ce qui nécessitera l'achat ou la location. Pour ce qui concerne le 1^{er} défibrillateur, installé actuellement dans la cour de la mairie, il sera déplacé vers le « Wachthaus » pour être plus accessible et surtout plus visible pour les utilisateurs.
- Grégoire FUCHS évoque un vrai problème de fiabilité de matériel avec le prestataire LICHT. En effet, 3 nouveaux lampadaires ne fonctionnent plus et les délais de remplacement de 6 semaines ne sont pas acceptables. Après renseignements pris auprès des U.M.E, ils nous confirment être en mesure d'intervenir sous 8 jours, pour un coût avoisinant les 230 €.
- Maurice FRITZ annonce que le journal NIEDERNAI Actus - « Nedernaas unser Dorf » est en phase de conception, pour une distribution prévue le 15 décembre. Il remercie l'ensemble des collègues qui ont contribué à sa réalisation.
- Madame le Maire précise qu'il n'y aura pas de fête de Noël des Aînés, ni de réception de Nouvel An, en raison des restrictions sanitaires dues au Covid-19.
- Une opération de décorations de Noël est prévue dans les prochains jours, afin de donner une touche de lumière et de fête en cette période bien triste.

Madame le Maire clôt la séance à 20h48.